

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES



**SEMINAIRE DE FORMATION A LA
CERTIFICATION EN AUDIT INTERNE DES
AGENTS DE L'INSPECTION GENERALE DES
FINANCES**

DU 04 AOUT-17 SEPTEMBRE 2020

A L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

**PROJET D'ALLOCUTION DE CLOTURE DE
MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU PAGEF**

- **Monsieur l'Inspecteur Général des Finances ;**
- **Monsieur le Délégué Général de l'Institute of Internal Auditors de Côte d'Ivoire- Délégation Générale (IIA CI-DG) ;**
- **Madame et Messieurs les formateurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Auditeurs Internes de l'Inspection Générale des Finances ;**
- **Chers Participants ;**
- **Chers amis de la presse.**

Au terme de ces vingt deux (22) jours d'intenses travaux de renforcement des capacités et d'échanges qui ont meublé ce séminaire, il me plaît de vous adresser mes vives félicitations pour votre participation et surtout pour vos fructueux échanges sur l'audit interne.

Je voudrais noter avec beaucoup de satisfaction, l'attention particulière accordée à la définition des fondamentaux de l'audit, aux concepts de contrôle

interne, gestion de risques, sécurité de l'information, gestion de la fonction d'audit interne, de communication des résultats et de suivi des actions et recommandations d'une mission d'audit interne, etc.....

Votre présence nombreuse est la marque de l'intérêt que vous portez à l'audit interne, qui comme vous avez pu le constater, est avant tout, une activité de contrôle et de conseil visant à améliorer le fonctionnement et la performance d'une organisation donnée. C'est une activité indépendante et objective qui donne à l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations en lui prodiguant des conseils pour améliorer et contribuer à créer de la valeur.

Réalisé par un service généralement rattaché à la plus haute hiérarchie de l'organisation, l'exercice de

l'audit interne consiste à vérifier en réalité, si les règles édictées par l'organisation sont respectées. Il lui permet ainsi, d'atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernance et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ainsi que des recommandations et solutions pour remédier aux dysfonctionnements relevés.

Ce dispositif présent dans les entreprises privées, garantit le bon fonctionnement de celles-ci dans la mesure où, il permet d'effectuer des investigations et d'apprécier l'efficacité du contrôle interne en place afin d'aider les responsables à quelque niveau que ce soit, de maîtriser leurs activités.

Dans le secteur public ivoirien, la mise en place de l'audit interne est un phénomène nouveau, né de la volonté des autorités publiques d'instituer dans notre arsenal de gestion publique, une comptabilité

générale en droits constatés (article 74 LOLF), en complément de la comptabilité budgétaire qui reste une comptabilité de caisse.

Cette mutation comptable, qui impose donc une pratique du contrôle de la gestion selon des normes comptables applicables aux entreprises, implique le déploiement dans chaque département ministériel, d'un dispositif de contrôle interne comptable et de contrôle interne budgétaire qui devront encadrer la déconcentration de la fonction de l'ordonnancement de la dépense, afin d'aider les services ordonnateurs, à identifier et à maîtriser les risques inhérents aux procédures budgétaires et comptables mais également, à élaborer la cartographie des processus financiers de manière à favoriser l'amélioration constante de la qualité des comptes et des opérations.

De ce point de vue, nous sommes en droit d'affirmer que l'audit interne dans un contexte de

modernisation de la gestion publique qui est le nôtre, assure une noble mission :

Celle qui consiste à donner à chaque ministère, l'assurance que les dispositifs de contrôle interne en place sont efficaces et que les risques inhérents dans la gestion et la sécurisation des processus comptables et financiers sont identifiés et maîtrisés.

Aussi, voudrais-je noter avec vous, qu'en s'appuyant sur l'identification et la gestion des risques ainsi que sur le processus de contrôle et de gouvernance des administrations, l'audit interne dans le secteur public, s'affirmera comme une composante clef de la qualité comptable à partir de laquelle, se réalisera la certification annuel des comptes publics.

Ainsi donc, l'audit interne s'invite dans la sphère de la gestion publique, non pas, par nécessité d'optimiser les fonctions « métier » , mais plutôt,

pour contribuer au processus de certification des comptes de l'État par la Cour des Comptes.

Mesdames et Messieurs,

En organisant cette formation, la Banque Africaine de Développement à travers le PAGEF, s'est bien inscrite dans le renforcement des administrations en vue de contribuer à la réforme de l'exercice du contrôle qui passe désormais d'un contrôle « répressif » à un contrôle participatif pour plus de redevabilité dans la gestion des deniers publics

Je voudrais encore une fois, vous réitérer

Monsieur l'Inspecteur Général des Finances,

Chers participants,

mes remerciements et exhorter les services de l'Inspection Générale des Finances à œuvrer

davantage pour l'appropriation d'un tel instrument qui comme nous le constatons, est la pierre angulaire de la modernisation de la gestion publique.

Je voudrais également vous rassurer sur la disponibilité du PAGEF, à vous accompagner encore une fois, dans bien d'autres activités de formation connexes à la rénovation de la fonction de contrôle tel le renforcement des capacités des auditeurs de l'Inspection Générale des Finances sur le cadre juridique de lutte contre la corruption et les techniques de détection et d'enquête sur la corruption et les infractions assimilées.

C'est donc sur ces mots d'espoirs, que je déclare clos, le séminaire de formation à la certification en Audit interne des agents de la Division Audit Interne de l'Inspection Générale des Finances.

Je vous remercie